

832HT-A

(PARTIE A)

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

**Identificateur de Produit :** 832HT-A**Autres Moyens d'Identification :** Époxy de Haute Température d'Encapsulation et d'Empotage (Partie A); High Temperature Epoxy—Potting and Encapsulation Compound (Part A)**N° Pièces Connexes :** 832HT-375ML, 832HT-375MLCA, 832HT-3L, 832HT-60L

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Résine époxy pour utilisation avec les durcisseurs**Usage contre-indiqué :** Ne pas appliquer comme revêtement par pulvérisation

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADAMG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**WEB :** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente):** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)



**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses;** 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**832HT-A****(PARTIE A)****Section 2 : Identification des Dangers****Classification des Matériaux Chimiques Dangereux****Catégories SGH**

<b>Critère</b>		<b>Catégorie</b>	<b>Mention</b>	<b>Symbole</b>
Sensibilisation	Cutané	1	Attention	Exclamation
Irritation Oculaire		2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée		2	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique	Chronique	2	Aucun	Environnement

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

<b>Mention</b>	<b>ATTENTION</b>
<b>Symboles</b>	<b>Mention de Danger</b>
	H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Suite de section sur la page suivante*

**832HT-A**
**(PARTIE A)**
*Continuation ...*

<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les fumées et vapeurs.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, des équipements de protection des yeux.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

<b>Autres Critères</b>	<b>Mention de Danger/ Conseils de Prudence</b>	<b>Mention</b>	<b>Symboles</b>
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

**832HT-A**
**(PARTIE A)**
**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
28064-14-4	copolymère d'éther de phényl glycidyl et de formaldéhyde	98%
25068-38-6	p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane <sup>a)</sup>	1%
1333-86-4	noir de carbone	0.4%

a) Poids moléculaire moyen de  $\leq 700$

**Section 4 : Premiers Soins**

*Condition d'Exposition*

*Code SGH: Conseils de Prudence*

**EN CAS DE CONTACT  
AVEC LES YEUX**

P305 + P351 + P338, P337 + P313

**Symptômes Immédiat**

*rougeur, irritation, douleur*

**Intervention**

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.  
  
Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**EN CAS DE CONTACT  
AVEC LA PEAU**

P302 + P352, P333 + P313, P362 + P364

**Symptômes Immédiat**

*rougeur, irritation, dermatite allergique de contact*

**Intervention**

Laver abondamment à l'eau.  
  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**EN CAS D'INHALATION**

P304 + P340

**Symptômes Immédiat**

*toux, irritation des voies respiratoires*

**Intervention**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

*Suite de section sur la page suivante*

**832HT-A****(PARTIE A)***Continuation...***EN CAS D'INGESTION** P301 + P330, P331**Symptômes Immédiat** *faible toxicité : irritation***Intervention** Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie****Moyens d'extinctions** En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.**Danger Spécifiques** Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

**Produits de Combustion** Produit des oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et de la fumée toxique.**Pompier** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversement Accidentel****Protection Individuelle** Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.**Précautions à Prendre pour l'Intervention** Éviter de respirer les fumées et vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.**Précautions pour l'Environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.**Méthode de Confinement** Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).**Méthode de Nettoyage** Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Essuyer les résidus avec des serviettes de papier et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.**Méthode d'Élimination** Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

## 832HT-A

## (PARTIE A)

**Section 7 : Manutention et Stockage**

<b>Prévention</b>	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les fumées et vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Manutention</b>	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	NE PAS CONGELER! Conserver dans un endroit propre et sec entre 5 et 35 ° C.

**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle****Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

<b>Nom chimique</b>	<b>Pays/Provinces</b>	<b>Limite d'Exposition Admissible (PEL)</b>	<b>Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)</b>
noir carbone <sup>a)</sup>	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	3.5 mg/m <sup>3</sup> 3.5 mg/m <sup>3</sup> 3.5 mg/m <sup>3</sup> 3 mg/m <sup>3</sup> 3.5 mg/m <sup>3</sup> 3.5 mg/m <sup>3</sup>	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

*Note* : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Poussière respirable

*Suite de section sur la page suivante*

**832HT-A****(PARTIE A)****Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Un système de ventilation générale est suffisant pour une utilisation normale; garder l'exposition aussi basse que possible.

Puisque le noir de carbone et l'oxyde d'aluminium sont liés au mélange liquide, il ne présente pas de danger dans l'air sous conditions d'utilisation normale. Assurer une ventilation adéquate si le produit est mécaniquement pulvérisé ou projeté un brouillard.

**Equipment de Protection Individuelle****Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau**

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

**Protection Respiratoire**

Généralement, pour les urgences et les expositions supérieures à  $0.5 \text{ mg/m}^3$ , utiliser un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, utiliser une ventilation locale et envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

**Hygiène Préventives**

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

**832HT-A**
**(PARTIE A)**
**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

<b>État Physique</b>	Liquide	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité</b>	Pas disponible
<b>Apparence</b>	Noir	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité</b>	Pas disponible
<b>Odeur</b>	Légère	<b>Pression de Vapeur @ 20 °C</b>	Pas disponible
<b>Seuil d'Odeur</b>	Pas disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	Pas disponible
<b>pH</b>	Pas disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	1.17
<b>Point de Fusion/ Point de Congélation</b>	Pas disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Insoluble
<b>Point Initial d'Ébullition</b>	≥150 °C [≥302 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Point d'Éclair</b>	150 °C [302 °F]	<b>Température d'Auto-Inflammation</b>	Pas disponible
<b>Taux d'Évaporation</b>	Pas disponible	<b>Température de Décomposition</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité</b>	Non inflammable	<b>Viscosité @25 °C</b>	≥44 000 mm <sup>2</sup> /s

**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Réagit exothermiquement avec les substances aminées
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale.
<b>Conditions à éviter</b>	Sources d'ignition, flammes nues et substances incompatibles. Ne pas utiliser d'une manière qui forme du brouillard ou qui vaporise le produit.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Oxydants forts, acides forts, alcali
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.



**832HT-A****(PARTIE A)****Section 11 : Données Toxicologiques****Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Provoque de la rougeur, irritation sévère ou de la douleur.
<b>Peau</b>	Provoque de la rougeur, de l'irritation de la peau, et une dermatite allergique de contact.
<b>Inhalation</b>	Peut causer de la toux et une irritation respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Faible toxicité—Peut provoquer une irritation. (Voir aussi les symptômes d'inhalation).
<b>Chronique</b>	L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée.

**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

<b>Nom Chimique</b>	<b>DL50 oral</b>	<b>DL50 dermique</b>	<b>CL50 inhalation</b>
copolymère d'éther de phényl glycidyl et de formaldéhyde	4 000 mg/kg Lapin <sup>a)</sup>	Pas disponible	6 000 mg/kg Lapin <sup>a)</sup>
p,p'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane <sup>b)</sup>	11 400 mg/kg Rat	Pas disponible	Pas disponible
noir de carbone	>15 g/kg Rat	>3 g/kg Lapin	Pas disponible

*Note* : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS<sup>2</sup> et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

b) Désigné sous le nom de résine époxy de bisphénol-A (produit de réaction)

*Suite de section sur la page suivante*

**832HT-A****(PARTIE A)****Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Selon des études sur les lapins, les résines d'époxy sont des irritants cutanés de légère sévérité.

**Lésions/irritation des yeux**

Selon les données d'études sur les lapins, résines d'époxy sont des irritant oculaire de légère sévérité.

**Sensibilisation respiratoire et de la peau** (risque de réactions allergiques)

Selon des études sur des animaux, les résines d'époxy peuvent causer une sensibilisation de la peau.

**Cancérogénicité** (risque de cancer)

Puisque le noir de carbone est lié au mélange liquide, il ne présente pas de danger (de poussières, de brouillard, de pulvérisation) dans l'air sous conditions d'utilisation normale.

**Noir de Carbone [No. CAS 1333-86-4]**

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A4 : Non classable comme cancérogène pour l'humain.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable)

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

**Mutagénicité** (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Tératogénicité** (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxique pour certains organes cibles – exposition unique**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger d'aspiration**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm<sup>2</sup>/s à 40 °C.

**832HT-A****(PARTIE A)****Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>) et d'autres sources fiables.

En Europe, des résines d'époxy semblables avec un No. CAS 25068-38-6 et 28064-14-4 et un poids moléculaire moyen de moins de 700 sont généralement classées comme polluant marin chronique de catégorie 2 due à un CL50 96 h de >1 mg/L mais ≤10 mg/L.

Selon les données disponibles, le noir de carbone n'est pas classé comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

**Écotoxicité Aiguë**

Voir l'écotoxicité chronique.

**Écotoxicité Chronique**

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

**Biodégradation**

Pas disponible

**Bioaccumulation**

Pas disponible

**Autres Effets**

Pas disponible

**Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**832HT-A**
**(PARTIE A)**
**Section 14 : Information Relatives au Transport**
**Voie Terrestre**

**Référez aux Règlements TMD** (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

TDG : Tailles inférieures à 450 L  
*Partie A des kits 832HT-375ML, 832HT-375MLCA, 832HT-3L, 832HT-60L*  
**NON RÉGLEMENTÉ** dans le TDG  
 par la disposition particulière 99(2)

49 CFR : Tailles supérieures à 5 L  
*Partie A du kit 832HT-60L*

**Numéro UN** : UN3082

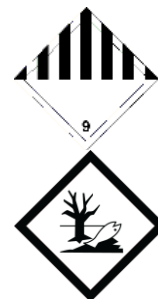
**Appellation Réglementaire** :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (copolymère d'éther de phényl glycidyl et de formaldéhyde)

**Classe** : 9

**Groupe d'Emballage** : III

**Polluant Marin** : Oui



**Disposition Particulière 99(2)** : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

*Traduction non officielle de* **171.4 (c) Exceptions**

(2) Les emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage unique ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumis aux autres exigences du présent sous-chapitre en autant qu'ils satisfassent les exigences générales §§ 173.24 et 173.24a. Cette exception ne s'applique pas aux polluants marins qui sont des déchets dangereux ou des substances dangereuses. Dans le cas de polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les provisions ce sous-chapitre relatif aux dangers supplémentaires continue de s'appliquer.

**Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.**

*Suite de section sur la page suivante*

**832HT-A****(PARTIE A)****Voie Aérienne****Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 L ou moins  
Partie A des kits 832C-375ML,  
832C-3L, 832C-12L

**NON RÉGLEMENTÉ**

Sur le bordereau d'expédition,  
écrire : « Non réglementé selon la  
disposition particulière A197 ».

Tailles supérieures à 5 L  
Partie A du kit 832C-60L

**Numéro UN** : UN3082

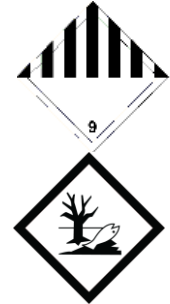
**Appellation Réglementaire** :  
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT  
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,  
LIQUIDE, N.S.A.

(copolymère d'éther de phényl  
glycidyl et de formaldéhyde)

**Classe** : 9

**Groupe d'Emballage** : III

**Polluant Marin** : Oui



*Traduction non officielle de Disposition Particulière A197* : Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Réglementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

**Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.**

*Suite de section sur la page suivante*

**832HT-A****(PARTIE A)****Voie Maritime****Référer au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins  
*Partie A des kits 832C-375ML,  
832C-3L, 832C-12L*

**NON RÉGLEMENTÉ**

Sur le bordereau d'expédition,  
écrire : « Non réglementé selon la  
disposition particulière A197 ».

Tailles supérieures à 5 L  
*Partie A du kit 832C-60L*

**Numéro UN** : UN3082

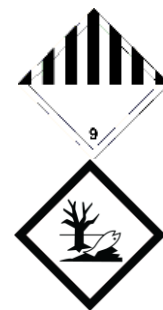
**Appellation Réglementaire** :  
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT  
DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,  
LIQUIDE, N.S.A.

(copolymère d'éther de phényl  
glycidyl et de formaldéhyde)

**Classe** : 9

**Groupe d'Emballage** : III

**Polluant Marin** : Oui



*Traduction non officielle de 2.10.2.7* : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

**Sensible à La Température—Conserver entre 5 °C et 35 °C.**

**Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

**Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

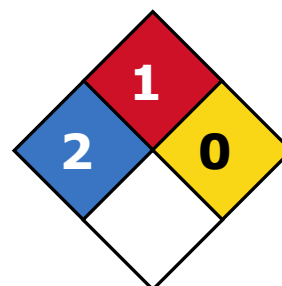
**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

*Suite de section sur la page suivante*

**832HT-A****(PARTIE A)****USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>* 2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	<b>1</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>	<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>	

**CODES 704 NFPA®**

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

**TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

*Suite de section sur la page suivante*

**832HT-A****(PARTIE A)****Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

**Section 16 : Autres Informations**

**Préparé par le** Département des Affaires Réglementaires

**Date de Révision** 02 mars 2020

**Annule et Remplace** 28 février 2019

**Changement Effectué** : Changement de numéro de téléphone en cas d'urgence.

**Références**

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

*Suite de section sur la page suivante*



**832HT-A****(PARTIE A)****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = <i>IARC</i> )
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = <i>LC50</i> )
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = <i>LCLo</i> )
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = <i>VOC</i> )
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = <i>TCLo</i> )
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = <i>EC50</i> )
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = <i>LD50</i> )
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = <i>TWA</i> )
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = <i>OEL</i> )
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = <i>STEL</i> )
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = <i>GHS</i> )
NTP	National Toxicology Program

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courriel : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : +1-905-331-1396

**Adresses***Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario, Canada  
L7L 5R6

*Siège Social*

9347-193rd Street  
Surrey, British Columbia, Canada  
V4N 4E7

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.